

# Me Hélène Sicard L. LL

Avocate  
Barrister and Solicitor

1255 carré Phillips, bureau 808  
Montréal (Québec) H3B 3G1  
Tél : 514 281-1720  
Fax : 514 281-0678  
[helenesicard@videotron.ca](mailto:helenesicard@videotron.ca)

Montréal, le 17 octobre 2013

Régie de l'énergie  
800 Place Victoria  
2<sup>e</sup> étage, bureau 255  
Montréal (Québec)  
H4Z 1A2

À l'attention de Me Véronique Dubois

**Objet : Dossier R-3823-2012, Demande de modification des tarifs d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité pour l'année 2013  
Réplique de Union des consommateurs (UC) aux commentaires du Transporteur sur les refus de répondre aux DDR**

Chère consoeur,

La présente lettre fait suite aux commentaires soumis par le Transporteur sur les contestations de ma cliente, Union des consommateurs (UC), à propos de certaines des réponses données à ses demandes de renseignement

Ma cliente souligne que l'obtention d'informations détaillées à propos de certains postes de dépenses, en particulier le poste de « temps supplémentaire », est nécessaire afin de faire une analyse pertinente du potentiel de réduction des coûts pour ces dépenses. Ma cliente souligne qu'une réduction de 25% des dépenses en temps supplémentaire, impliquerait des gains d'efficacité d'environ 9M\$ annuellement, ce qui est supérieur à la cible d'efficacité du Transporteur pour l'année 2014.

De plus, UC soumet respectueusement qu'une dépense récurrente de 35M\$ récupérée dans les tarifs de la clientèle, mérite bien quelques précisions et réponses à ses questions. À titre de comparaison, le Transporteur est formellement tenu de déposer un nouveau dossier pour tout projet de 25M\$ ou plus.

Finalement, ma cliente tient à mentionner, avec égards pour le Transporteur, que la figure 2 de la pièce HQT-3 document 1, page 15, ne présente pas les informations demandées dans la question 4.1. En effet, UC réitère qu'elle cherche à savoir quel sont les taux de défaillance du parc de transformateurs de puissance pour les années considérées dans la figure 3 de la pièce HQT-3, Document 1 (2002 à 2012), ce que la figure 2 ne présente pas, malgré la prétention à cet effet du Transporteur.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer chère consoeur, mes salutations distinguées.



Me Hélène Sicard

c.c. Me Yves Fréchette (HQT)  
Me Pierre Pelletier (AQCIE-CIFQ)  
F. Latreille (UC)  
Marc-Olivier Moisan Plante(UC)